

suivi les actualités intéressant le marché du poisson, et du resserrement de ses rapports avec le service des commissaires du Commerce que maintient le ministère du Commerce. L'établissement d'un programme d'assurance pour les bateaux et l'attirail de pêche est une autre preuve que le ministère tient à améliorer le bien-être social des pêcheurs canadiens. Espérons que le ministre songera à l'opportunité d'étendre cet avantage à un plus vaste domaine, c'est-à-dire à d'autres types d'attirail et à des vaisseaux de pêche plus gros.

Je désire porter à l'attention du ministre une résolution adoptée à la dernière réunion annuelle du Conseil des pêcheries du Canada, tenue à Ottawa du 26 au 28 avril dernier.

Voici le texte de cette résolution:

Il est en conséquence résolu que le Conseil des pêcheries du Canada demande au gouvernement du Canada de modifier le règlement actuel afin de permettre aux bateaux de pêche de plus de 65 pieds de longueur, d'immatriculation canadienne, de pêcher jusqu'à trois milles du littoral canadien.

Or, monsieur le président, je veux mettre en doute l'opportunité d'une telle mesure. Je sais que les bateaux immatriculés à l'étranger peuvent pêcher jusqu'à trois milles du littoral canadien. Je crois savoir également que rien n'indique que, dans l'avenir immédiat, il y aura entente internationale sur la limite de douze milles des eaux territoriales. Je proposerais, cependant, qu'avant de prendre une décision en vue de modifier le règlement actuel, on envisage sérieusement le cas des pêcheurs d'eau profonde le long des rives du Québec, de l'Île du Prince-Édouard et du Nord-Est du Nouveau-Brunswick.

Dans le comté de Gloucester, nous avons une des flottes de pêche hauturière les plus modernes et les plus efficaces du continent. En moins de huit ans, nos pêcheurs, grâce à l'aide fédérale et provinciale, ont construit une flotte de 50 petits chalutiers modernes d'une valeur de plus d'un million et trois quarts. Cette flotte a entièrement transformé l'industrie de la pêche de la région et, au cours des quelques dernières années, le Québec et l'Île du Prince-Édouard ont adopté nos méthodes de pêche. Tous ces bateaux mesurent moins de 60 pieds de longueur et leurs opérations annuelles se limitent à moins de six mois, à cause de la glace. Étant donné cet état de choses, je propose que les pêcheurs intéressés soient consultés avant qu'on en vienne à une décision au sujet de cette résolution.

Avant de terminer mes remarques, je désire porter à l'attention du ministre une question qui inquiète beaucoup nos pêcheurs commerciaux. Il est malheureux que nos pêcheurs n'aient pas droit aux prestations

d'assurance-chômage. Il est vrai que ce problème relève du ministère du Travail, mais je propose au ministre des Pêcheries la formation d'un comité mixte au sein duquel son ministère serait représenté et qui serait chargé d'étudier la possibilité d'étendre l'assurance-chômage aux pêcheurs commerciaux. Je ne vois pas pourquoi un ingénieur, un cuisinier ou un matelot de pont, employés pendant cinq ou six mois par année sur un bateau de pêche, ne peuvent demander à contribuer à la caisse d'assurance-chômage afin d'avoir droit aux prestations durant leur période de chômage, l'hiver. Il ne faut pas oublier que la saison de pêche se termine en octobre ou en novembre; il serait alors trop tard pour se chercher du travail ailleurs. Espérons qu'on prendra des mesures pour remédier à cet état de choses et que nous pouvons compter, dans ce cas, sur la collaboration du ministère des Pêcheries.

M. MacLean: Monsieur le président, l'étude que le ministre a faite de notre industrie de la pêche m'a intéressé. J'aimerais aussi féliciter son sous-ministre de sa nomination au poste de président de la Commission internationale des pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique. A ces félicitations s'ajoute la joie que je ressens en raison du choix qu'on a fait pour le siège de cet organisme qui, nous dit-on, sera à Halifax. Il est très heureux qu'on l'établisse dans les provinces Maritimes. Cet organisme m'intéresse tout particulièrement, car son activité porte sur le golfe Saint-Laurent, région à laquelle je m'intéresse directement.

Dans la province d'où je viens, l'Île du Prince-Édouard, bien que l'industrie de la pêche n'occupe pas une place de premier plan comparativement à certaines autres provinces, elle a une importance relativement grande. Nos principales industries sont l'agriculture, la pêche et le tourisme. La pêche intéresse indirectement les touristes, vu qu'elle les attirent.

J'ai écouté avec intérêt les propos du ministre au sujet de la conservation du poisson et d'autres espèces marines, mais je ne suis pas trop sûr que certaines des solutions qu'il a proposées soient aussi simples que semblent l'indiquer les chiffres qu'il a cités. Le ministre ayant signalé que la quantité de poisson nécessaire pour nourrir un phoque et celle qui est détruite par ces animaux dépassaient la quantité consommée par les humains, je lui ferai remarquer qu'avant que l'équilibre naturel ait été artificiellement dérangé par la colonisation de l'Amérique du Nord, il y avait beaucoup de phoques, notam-